



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LUCIE-DES-LAURENTIDES

AVIS PUBLIC (ART. 956 C.M.)

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ,

Diane Champagne, directrice générale de la susdite municipalité,

Qu'un :

Projet de règlement sur la rémunération des élus municipaux sera adopté lors d'une séance extraordinaire qui sera tenue le 30 janvier 2018 à compter de 20 h 00, au lieu ordinaire des séances du conseil, à la salle Rolland-Deslauriers, située au 2121, chemin des Hauteurs.

**DONNÉ À SAINTE-LUCIE-DES-LAURENTIDES CE, 22^E JOUR DE
JANVIER 2018.**

Diane Champagne, directrice générale

Je soussigné, Diane Champagne, directrice générale, résidant à Saint-Donat, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis public en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, entre 9 h 00 et 16 h 00 le 22 janvier 2018, et sur le site internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 22^e jour de janvier deux mille DIX HUIT.

DIANE CHAMPAGNE, DIRECTRICE GÉNÉRALE